



# Mise au concours Prix Expo 2011

## L'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) lance un appel de candidatures pour le Prix Expo 2011.

Par le Prix Expo, la SCNAT récompense des expositions qui suscitent la passion de la nature et des sciences naturelles auprès d'un large public, de façon vivante et scientifiquement fondée. Les expositions doivent avoir été présentées en Suisse pendant au moins six mois de l'année 2010/12 et se servir de l'une des quatre langues nationales. Le Prix Expo est doté de CHF 10 000.– et décerné annuellement par la SCNAT.

### Procédure

Les candidatures pour le Prix Expo sont déposées par les musées qui présentent une exposition. En outre, les organisations membres (sociétés régionales des sciences naturelles, sociétés spécialisées) et unités d'organisation de la SCNAT peuvent remettre des propositions. A noter que dix pour cent au maximum du budget d'une exposition proposée pour le Prix Expo peut être supporté par la SCNAT.

Les candidatures sont évaluées par un jury composé de personnalités des sciences, des arts et de la pédagogie. Le jury évalue le niveau scientifique, la mise en œuvre didactique, la présentation artistique et l'originalité des expositions. Il établit une short-list des meilleures candidatures, parmi lesquelles il choisit l'exposition lauréate.

Le Prix Expo est remis aux concepteurs de l'exposition lors d'une cérémonie à laquelle participent des hôtes de marque. La SCNAT assume l'organisation et les frais de cette manifestation.

### Distinction pour un engagement à long terme en 2012

Depuis 2010, le Prix Expo est également attribué périodiquement à des institutions se distinguant pendant une longue période par des prestations de haut niveau. Les candidatures pour ce type de distinction seront à nouveau acceptées pour la mise au concours du Prix Expo 2012 (dès octobre 2011).

### Conditions de participation et documents

Vous trouverez les formulaires de candidature au Prix Expo 2011 à l'adresse [www.scnat.ch/f/Preise/Prix\\_Expo](http://www.scnat.ch/f/Preise/Prix_Expo).

Les dossiers complets doivent être déposés jusqu'au **1<sup>er</sup> février 2011** à l'adresse suivante:

**Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) | Secrétariat général | Schwarztorstrasse 9 | 3007 Berne**

### Remarques

Les expositions d'une durée d'au moins six mois, qui commenceront après le 1<sup>er</sup> septembre 2011, seront prises en considération pour l'année suivante.

Dans le cas d'expositions permanentes, la candidature doit avoir lieu dans l'intervalle d'une année après l'ouverture de l'exposition.

### Pour de plus amples informations

Britta Meys | Tél. 031 310 40 36 | [britta.meys@scnat.ch](mailto:britta.meys@scnat.ch)

